



FRANCE

En application de l'article 1 de l'arrêté du 12 Mars 1999 (JO du 2 avril 1999) le CIFMD délivre à

■■■■■■■■■■ TETE

Date de naissance : ■■■■■■ Lieu de Naissance : ROEUX

Nationalité : Française

Le certificat de

**CONSEILLER A LA SECURITE POUR LE TRANSPORT DE
MARCHANDISES DANGEREUSES**

Pour les entreprises de transport de marchandises dangereuses ainsi que pour les entreprises effectuant des opérations de chargement et de déchargement liées à ce transport.

Pour le(s) mode(s) de transport suivant(s):

Route :

Chemin de Fer :

Voie Navigable :

Pour les marchandises suivantes :

Classe 1 :

Classe 2 :

Classe 7 :

Classes 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 :

N° ONU 1202, 1203, 1223, 3475, le carburant aviation N° ONU 1268 ou 1863 de la classe 3

Numéro de certificat : ■■■■ Valable jusqu'au : ■■■■■■

Fait à Puteaux le : 06/06/2017

Le Président du CIFMD
Monsieur Jackie RAPINE